



Pour ne pas être attaquée de pratique illégale de la médecine

Par **SCANDELLA**, le **14/12/2009** à **11:14**

Bonjour, je vais créer mon auto-entreprise de bien-être/détente en 2010 (remise en circulation de l'énergie par des massages... ,technique chinoise) et je souhaiterais confirmation que la raison sociale de ma future entreprise: "thérapie manuelle énergétique" ne m'occasionnera pas de problème du type : pratique illégale de la médecine ... Pouvez-vous me le confirmer ? merci de votre aide Cordialement. flavienne sc